



# Baromètre social Résumé

## RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2017

**Auteurs :**

Marion Englert, Sarah Luyten, Déogratias Mazina, Sarah Missinne

**Pour plus d'informations :**

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Commission communautaire commune

183 avenue Louise – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/552 01 89

[observat@ccc.brussels](mailto:observat@ccc.brussels)

[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

Sarah Luyten

Tél. : 02/552 01 18

[sluyten@ggc.brussels](mailto:sluyten@ggc.brussels)

Marion Englert

Tél. : 02/552 01 55

[menglert@ccc.brussels](mailto:menglert@ccc.brussels)



## RÉSUMÉ

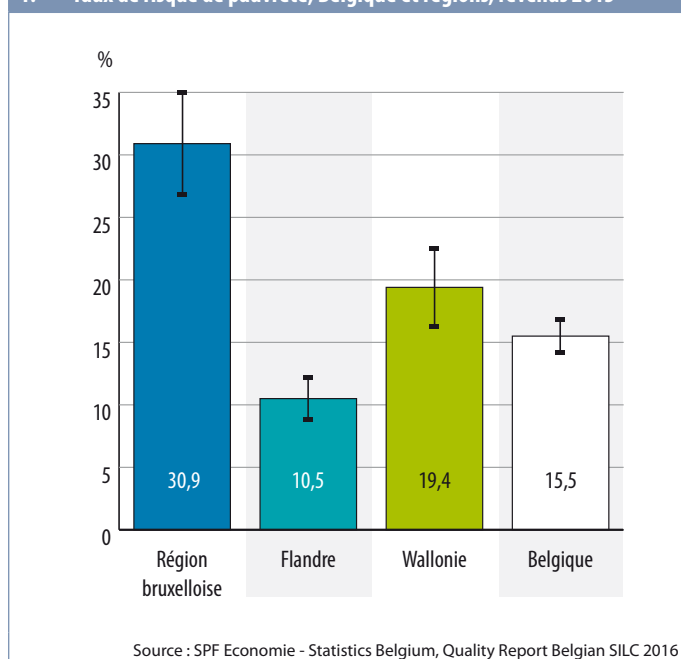
Le Baromètre social présente annuellement une série d'indicateurs qui éclairent différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise. Il expose la situation socio-économique des Bruxellois et, dans la mesure du possible, reprend les indicateurs de pauvreté tels que définis dans le cadre de la méthode ouverte de coordination en matière de protection et d'inclusion sociale de l'Union Européenne.

En parcourant les chiffres clés repris ci-dessous, il faut garder à l'esprit qu'une certaine proportion de personnes en situation de pauvreté échappe probablement à plusieurs de ces statistiques, notamment les personnes en situation irrégulière ou sans-abri.

### QUELQUES CHIFFRES

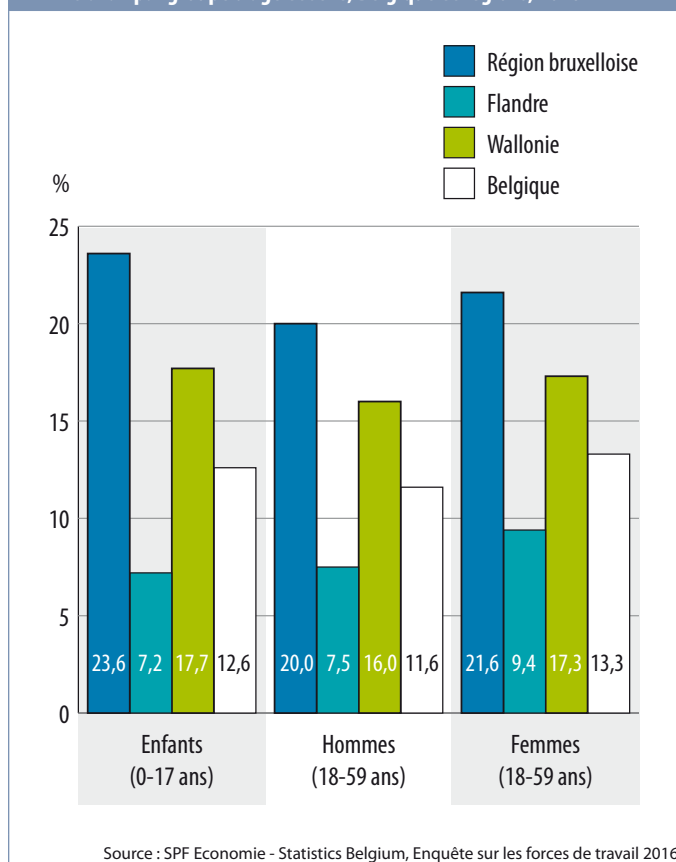
En Région bruxelloise, «le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale» se situe autour de 38 %. Approximativement un tiers des Bruxellois (31 %) vivent avec un **revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté** (1). Le taux de risque de pauvreté est particulièrement élevé parmi les personnes qui vivent dans un ménage sans emploi ou avec une faible intensité de travail.

1. Taux de risque de pauvreté, Belgique et régions, revenus 2015



À Bruxelles, près d'un actif sur cinq (18 %) et plus d'un jeune actif de moins de 25 ans sur quatre (26 %) est inscrit chez Actiris comme **demandeur d'emploi inoccupé** (DEI). Un quart des enfants bruxellois de moins de 18 ans (24 %) grandissent dans un **ménage sans revenu du travail** (2). Ainsi, plus d'un cinquième (22 %) de la population d'âge actif (18-64 ans) vit avec une **allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement** (à l'exception des pensions), dont la plupart des montants minimum sont inférieurs au seuil de risque de pauvreté (3).

2. Pourcentage de la population vivant dans un ménage sans revenu du travail par groupe d'âge et sexe, Belgique et régions, 2016



3. Seuil de risque de pauvreté et montant des allocations minimales (par mois) en Belgique au 01/09/2017, isolé et couple avec deux enfants

	Isolés	Couple avec deux enfants*
<b>Seuil de risque de pauvreté (EU-SILC 2016, revenus 2015)</b>	<b>1 115 €</b>	<b>2 341 €</b>
Revenu d'intégration sociale (CPAS)	893 €	1 190 €
Allocation d'insertion ONEM (plus de 21 ans)	893 €	1 214 €
Allocation de chômage minimum	1 032 €	1 246 €
Allocation maximum de remplacement de revenus pour personne handicapée	893 €	1 191 €
Indemnités d'invalidité	1 212 €	1 515 €
Garantie de revenu aux personnes âgées	1 083 €	

\* Dans le tableau, les montants présentés pour ce ménage correspondent à une situation où le partenaire de la personne avec charge de famille ne perçoit pas de revenu. Notons également que les allocations familiales ne sont pas comprises dans ce tableau ; pour information, pour une famille composée de deux enfants de moins de 6 ans, les prestations familiales garanties sont de 350 €.

Source : EU-SILC 2016, FAMIFED, Office national de l'Emploi, Service fédéral des Pensions, SPP Intégration Sociale, Institut National d'assurance maladie-invalidité

Plus particulièrement, 5 % de la population bruxelloise d'âge actif perçoit un **revenu d'intégration sociale ou équivalent**, et ce pourcentage est plus de deux fois plus élevé (12 %) parmi les jeunes adultes (18-24 ans). Parmi les personnes âgées, 12 % perçoivent la **GRAPA**. Ainsi, en Région bruxelloise, plus d'un jeune sur dix et une personne âgée sur dix ne disposent pratiquement pas d'autres ressources que leur allocation d'aide sociale.

Plus d'un quart de la population bruxelloise (27 %) est **bénéficiaire de l'intervention majorée pour les soins de santé** (BIM).

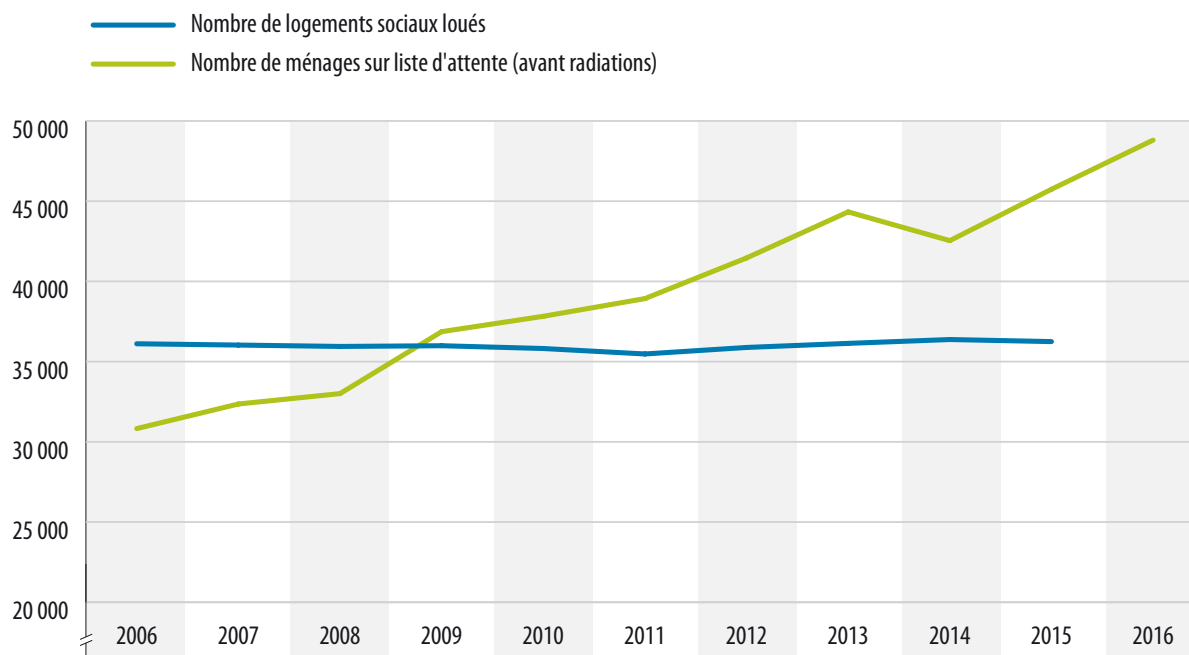
En Région bruxelloise, 28 % des élèves qui fréquentent l'**enseignement** secondaire présentent un retard scolaire de minimum deux ans. Parmi les jeunes de 18 à 24 ans, environ un jeune homme sur six et une jeune femme sur sept ont quitté prématurément l'école sans avoir obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Quel que soit leur âge, les personnes sans diplôme du secondaire ont beaucoup de difficultés à s'insérer sur le marché du travail : 31 % des actifs bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur sont au chômage.

Le coût élevé du **logement** pèse lourdement dans le budget des ménages bruxellois. Entre 2004 et 2016, le loyer moyen corrigé de l'inflation a augmenté de 22 %. En supposant que le loyer maximum accessible pour le ménage ne peut dépasser 25 %

de son budget, 60 % de la population bruxelloise n'aurait accès qu'à 8 % du parc locatif en 2016. Si les loyers restent en moyenne plus bas en première couronne (qu'en deuxième couronne), ils ont augmenté plus rapidement dans cette zone où les dynamiques de rénovation sont importantes. Une évolution du profil des nouveaux emménagés dans certains de ces quartiers (notamment le long du canal) est observée : il s'agit plus souvent de jeunes adultes sans enfants avec un revenu du travail (en comparaison avec les personnes qui vivent dans ces quartiers depuis plus longtemps). De manière générale, l'accessibilité des logements pour les personnes à bas revenus s'est fortement détériorée, dans une Région où la grande majorité des logements sont occupés par des locataires (61 %). En témoigne notamment le nombre croissant de ménages sur liste d'attente pour un logement social, qui atteint 48 804 ménages (avant radiations). Ce nombre a augmenté de 58 % en 10 ans (4). Seule moins de la moitié des demandes pour un logement social (44 %) sont satisfaites. En outre, plus de 4 000 personnes sans abri ou mal logées ont été dénombrées par la Strada en mars 2017.

Au niveau de la **qualité des logements**, environ 22 % des ménages bruxellois évoquent au moins l'un des problèmes suivants concernant leur domicile : situation de surpeuplement, incapacité à chauffer convenablement leur logement et problèmes d'humidité ou de moisissures. Cette proportion s'élève à environ 35 % parmi les ménages bruxellois les plus pauvres.

#### 4. Nombre de ménages sur liste d'attente (avant radiations) et nombre de logements sociaux loués, Région bruxelloise, 31 décembre 2006-2016



Source : Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale

## LA RÉGION BRUXELLOISE COMPARÉE AVEC LES AUTRES RÉGIONS ET GRANDES VILLES DU PAYS

La plupart des indicateurs suggèrent que la proportion de personnes en situation de pauvreté est globalement plus élevée en Région bruxelloise qu'au niveau des deux autres régions du pays. Cependant, la comparaison de la Région bruxelloise avec les grandes villes du pays indique que la situation socioéconomique serait équivalente, voire plus défavorable encore dans les grandes villes wallonnes selon l'indicateur considéré.

## INÉGALITÉS SOCIO-SPATIALES

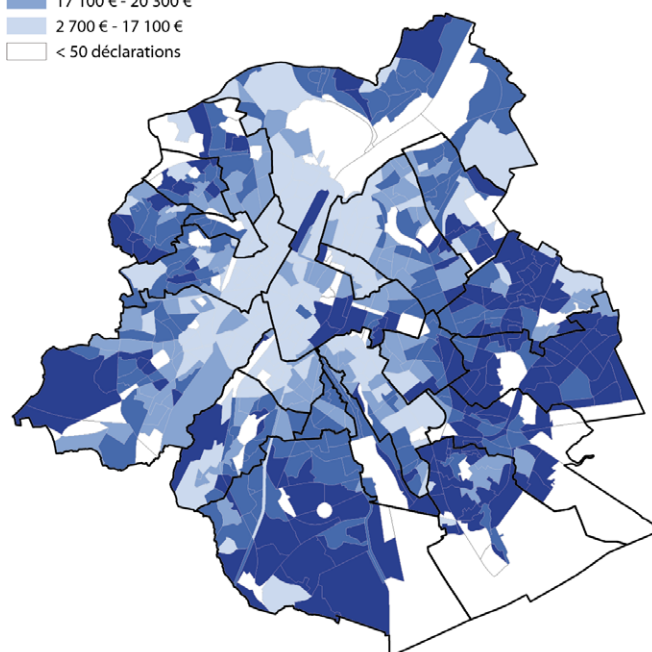
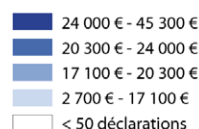
Les chiffres globaux pour la Région bruxelloise masquent l'importance des **inégalités socio-spatiales** au sein de son territoire; il existe en effet de grandes disparités en termes de pauvreté entre les quartiers et les communes bruxelloises. Le **taux de chômage**, par exemple, varie largement d'une commune à l'autre : le taux le plus élevé est observé à Saint-Josse-ten-Noode (26 %) et le plus faible à Woluwe-Saint-Pierre (9 %). Le **revenu médian** par déclaration diffère également de façon importante selon les communes bruxelloises : il varie de 14 998 € à Saint-Josse-ten-Noode à 25 539 € à Woluwe-Saint-Pierre.

Par ailleurs, la proportion d'élèves présentant un **retard scolaire** varie également de façon importante selon les communes, et ce dès le premier degré de l'enseignement secondaire. La proportion d'élèves dans le premier degré du secondaire ayant déjà accumulé au moins deux ans de retard scolaire atteint 24 % parmi les élèves résidant à Saint-Josse-ten-Noode, contre 5 % à Woluwe-Saint-Pierre (5).

Les personnes en situation de pauvreté et de précarité sont en grande partie concentrées dans le "**croissant pauvre**" de la Région bruxelloise (zone formant un croissant à l'ouest du centre-ville), et ce depuis plusieurs décennies (6).

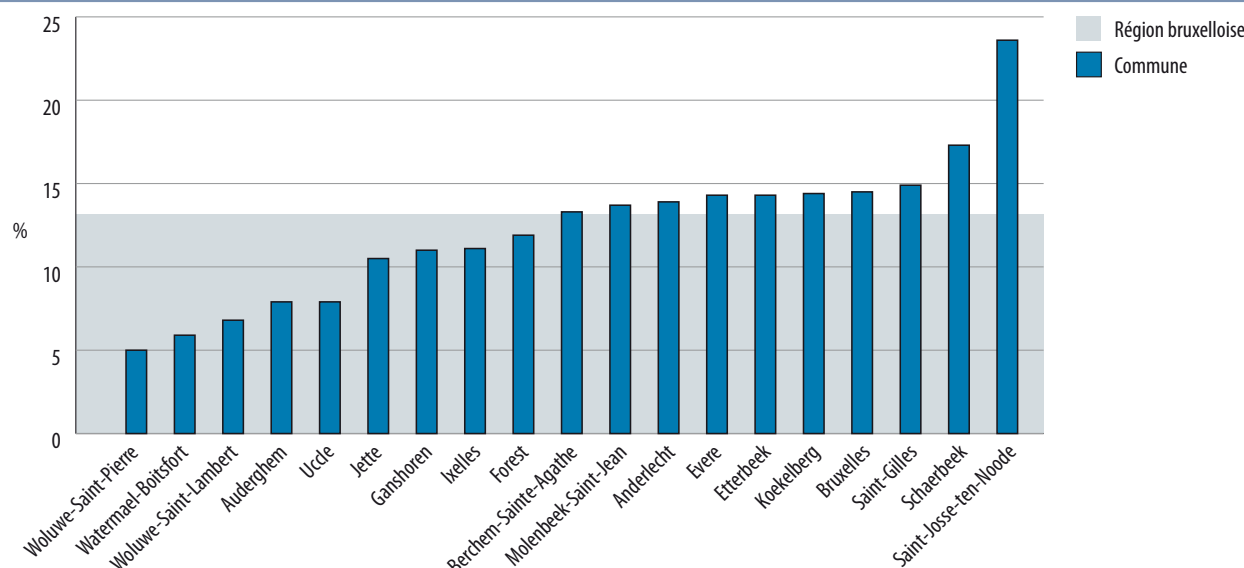
### 6. Revenu médian des déclarations par secteur statistique, Région bruxelloise, revenus 2014

Revenu médian des déclarations  
revenus 2014, déclarations 2015



Source : SPF Economie - Statistics Belgium, Statistiques fiscales 2015  
Cartographie : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

### 5. Proportion d'élèves dans le premier degré du secondaire avec au moins 2 ans de retard par commune de résidence, Région bruxelloise, année scolaire 2015-2016

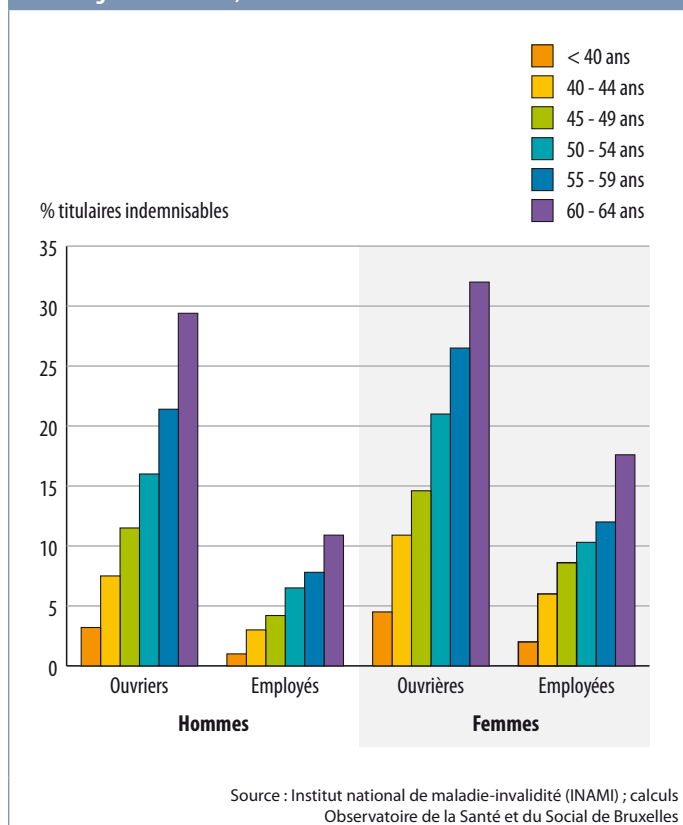


Source : Vlaamse Gemeenschap, Communauté française - Etnic ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

## INÉGALITÉS DE SANTÉ

La situation socioéconomique des personnes influence de façon très importante leur état de santé. La grande hétérogénéité sociale qui caractérise la Région bruxelloise se reflète dans d'importantes inégalités de santé. Les inégalités face à la mort représentent le sommet de l'iceberg : entre les communes bruxelloises les plus pauvres et les plus aisées, la **différence d'espérance de vie** est de 3 ans pour les hommes et de 2,6 ans pour les femmes. Dès la naissance, la situation sociale des parents influence la santé du nouveau-né : les **enfants qui naissent dans un ménage sans revenu du travail** présentent deux fois plus de risques d'être mort-nés que ceux qui naissent dans un ménage à deux revenus. Mais les inégalités sociales de santé s'observent aussi au sein de la population disposant d'un emploi : le **risque d'invalidité** est plus de deux fois supérieur parmi les ouvriers que parmi les employés, et ce quelle que soit la catégorie d'âge (7).

7. Taux d'invalidité par groupe d'âge, sexe et statut professionnel, Région bruxelloise, 2016



## QUELQUES ÉVOLUTIONS ... PAS TOUJOURS FACILES À SAISIR

Il n'est pas évident de **mesurer l'évolution de la pauvreté à Bruxelles**. Tout d'abord, bon nombre d'indicateurs de pauvreté, notamment le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, ne sont disponibles que sur base de l'**enquête EU-SILC**. Or, la petite taille de l'échantillon pour la Région bruxelloise implique de larges intervalles de confiance limitant de façon importante la fiabilité du calcul des évolutions.

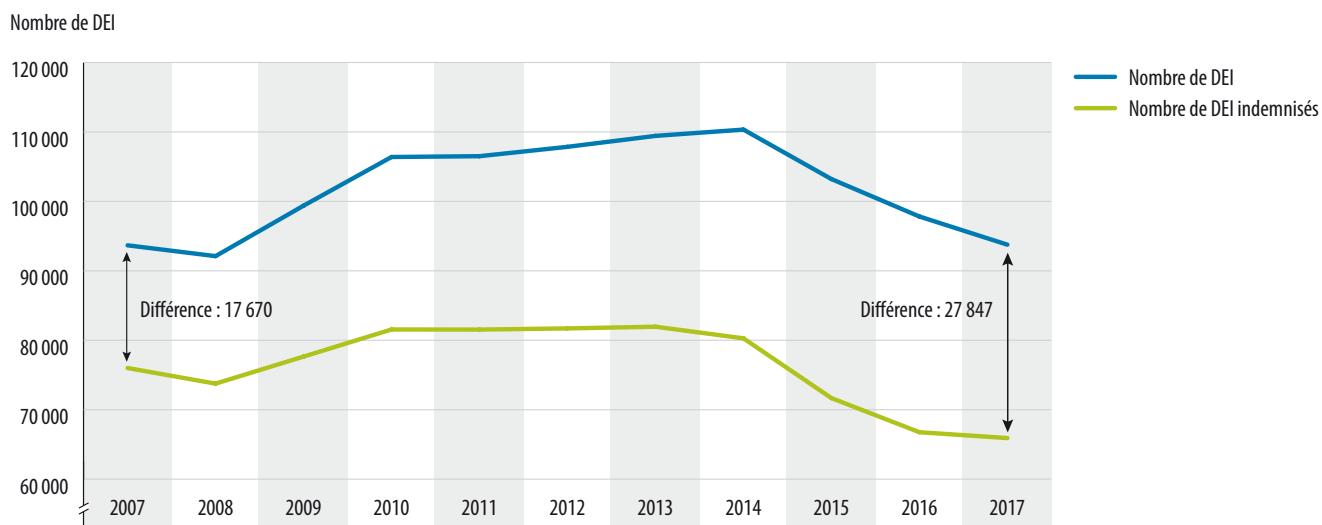
Ensuite, les indicateurs basés sur des **données administratives** posent souvent des problèmes de ruptures de séries liées à des changements de législation (ex. enrôlement fiscal), rendant difficile l'interprétation des évolutions. Par ailleurs, les évolutions du nombre d'allocataires sociaux peuvent également traduire des changements au niveau de l'accès à certains droits résultant de modifications de pratiques ou de législations (conditions d'accès au revenu d'intégration sociale, à l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale, aux allocations de chômage, etc.), plutôt qu'une variation du nombre de personnes en difficulté.

Enfin, certains groupes parmi les plus défavorisés n'apparaissent pas ou peu dans la plupart des statistiques disponibles, l'évolution de leur nombre est, a fortiori, difficile à évaluer.

Entre janvier 2015 et janvier 2016, la baisse du nombre de personnes percevant une **allocation de chômage ou d'insertion**, déjà observée l'an passé, se poursuit (-6 % parmi les personnes d'âge actif) (8). Tout comme l'année passée, cette baisse est plus marquée parmi les jeunes de 18-24 ans (-15 %). En parallèle, le nombre de personnes percevant un autre type de revenus de remplacement (notamment avec une indemnité d'invalidité) ou une **allocation d'aide sociale** continue d'augmenter. Plus spécifiquement, le nombre de personnes percevant un **revenu d'intégration sociale** (RIS) a crû de 10 % en Région bruxelloise (9), ce qui a engendré une augmentation de la part de bénéficiaires du RIS dans la population (10).

Si la baisse du nombre de personnes percevant une allocation de chômage et d'insertion peut s'expliquer par différents facteurs (comme une augmentation des offres d'emplois ou certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place), une part importante s'explique par les changements de réglementations relatifs au **durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion et de chômage** (limitation dans le temps des allocations d'insertion, contrôle de disponibilité accru, etc.). Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) inscrits chez Actiris indique également une tendance à la baisse ces dernières années, mais moins forte que celle des DEI indemnisés. Il en résulte une proportion croissante de demandeurs d'emploi sans allocation de chômage : en Région bruxelloise, la part de DEI ne percevant pas d'allocation de chômage est passée de 19 % en 2007 à 30 % en 2017. Pour les jeunes (moins de 25 ans), la proportion de DEI ne percevant pas d'allocation de chômage ou d'insertion est passée de 43 % en 2007 à 66 % en 2017 (8).

### 8. Évolution du nombre de demandeurs d'emploi innocués (DEI) et de DEI indemnisés par l'ONEM, Région bruxelloise, 2007-2017



Par ailleurs, la baisse du nombre de bénéficiaires de l'**aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS)** se poursuit entre 2015 et 2016 (-7 %) (9), ce qui a engendré une baisse de la part de bénéficiaires d'un ERIS dans la population (10). Cette tendance à la baisse s'explique en grande partie par

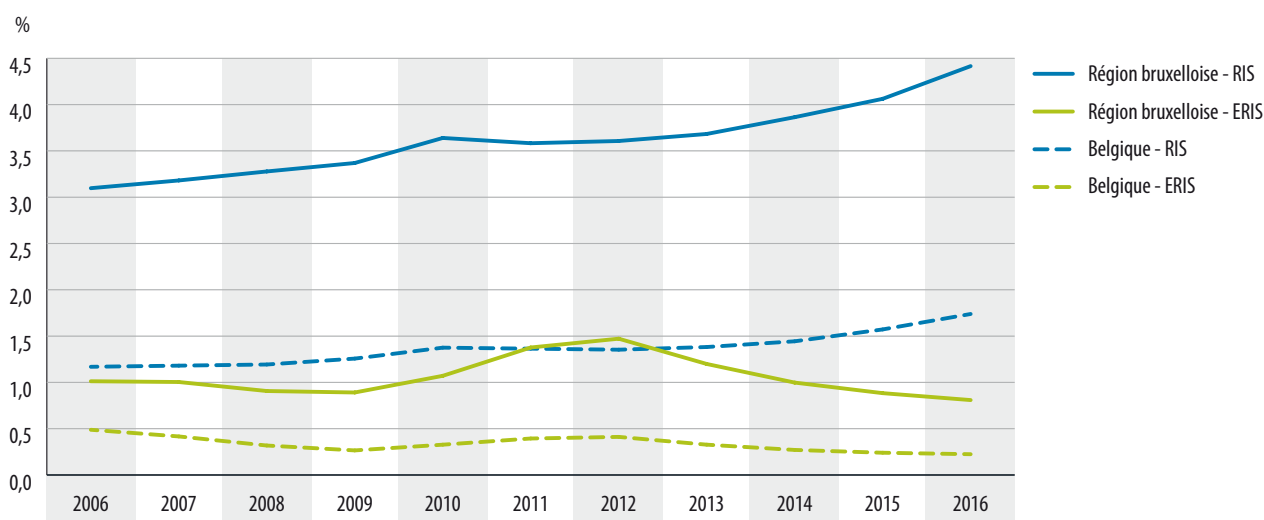
certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué ces dernières années une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

### 9. Évolution du nombre total de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) et équivalent (ERIS), Région bruxelloise, janvier 2006-2016

Région bruxelloise	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RIS (nombre)	20 887	21 836	23 034	24 189	26 591	26 881	27 570	28 467	29 902	31 584	34 608
ERIS (nombre)	6 748	6 817	6 322	6 354	7 788	10 258	11 182	9 300	7 854	7 086	6 575

Source : SPP Intégration sociale

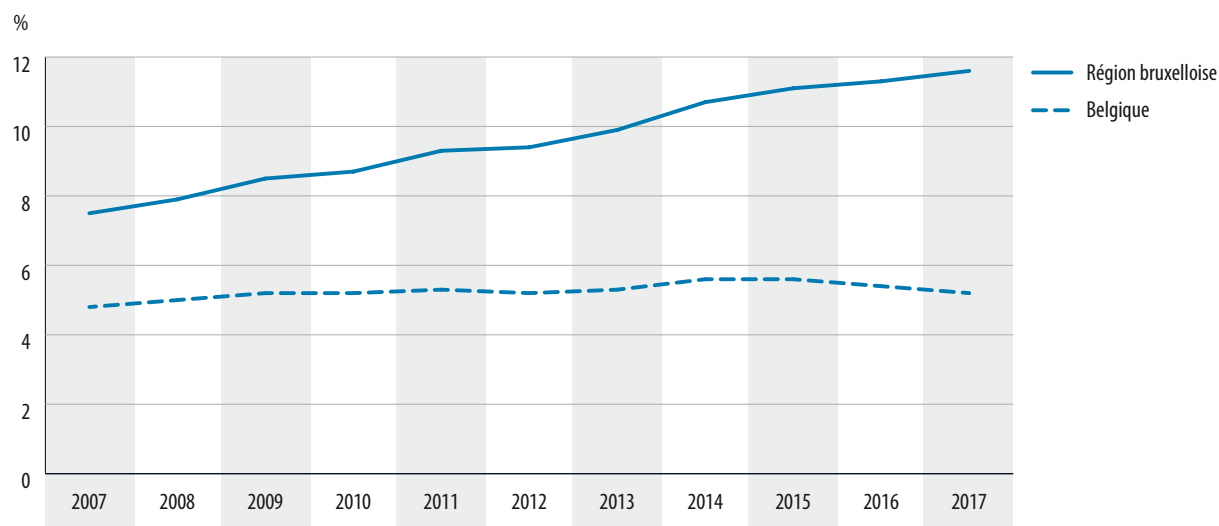
### 10. Évolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent (ERIS) dans la population de 18 à 64 ans, Région bruxelloise et Belgique, 1<sup>er</sup> janvier 2006-2016



Source : SPP Intégration sociale & SPF Economie - Statistics Belgium; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

Enfin, le nombre de personnes de 65 ans et plus percevant une **Garantie de revenu aux personnes âgées** (GRAPA) continue d'augmenter en Région bruxelloise (+10 %) entre 2015 et 2016. Au cours des 10 dernières années, le pourcentage de personnes âgées percevant la GRAPA est passé de 8 % à 12 %, alors qu'il est resté relativement stable (5 %) à l'échelle de la Belgique (11).

11. Évolution de la part de bénéficiaires de la GRAPA parmi les personnes de 65 ans et plus, Belgique et Région bruxelloise, janvier 2007-2017



Source : Service fédéral des Pensions & SPF Economie-Statistics Belgium; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles

On peut donc conclure, à l'instar des années précédentes, qu'un nombre toujours élevé de Bruxellois vivent dans une situation difficile. En outre, un nombre croissant de personnes n'ont, pour de multiples raisons, plus accès à la sécurité sociale ou à l'aide sociale. Il importe de rendre visible et de suivre la situation socioéconomique de tous les Bruxellois, y compris des personnes éloignées de toutes formes de protection sociale, et ce tant au travers du développement des données quantitatives que qualitatives.

Dans un cadre de croissance démographique et de défédéralisation d'une série de compétences, la Région est confrontée à d'importants défis en termes de logement, d'emploi, d'enseignement, de santé et d'aide aux personnes, comme en témoignent les indicateurs présentés dans ce baromètre.